

OBJET

Vente de la parcelle 136 A
0555 - immeuble sis Montée
de Blainville

VOTE(S) POUR : 9**VOTE(S) CONTRE : 0****ABSTENTION(S) : 0****DATE DE CONVOCATION**

22/09/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE D'ÉCLUZELLES**

Séance du 27/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-sept septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine RENAUX-MARÉCHAL, Maire.

Étaient présents : Mme Anne-Laure JUBAULT; Mme Christine RENAUX-MARÉCHAL; M. Manuel DE CARVALHO; M. Philippe GOVIN; M. Diego RODRIGUEZ; M. Eric ROUSSEL;

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : M. Alfredo LOPEZ (donne pouvoir à Mme Christine RENAUX-MARÉCHAL); M. Cédric CEULEMANS (donne pouvoir à M. Manuel DE CARVALHO); M. Yves THEPAULT (donne pouvoir à M. Philippe GOVIN); Mme Aurélie NÉAU ; M. Henri HABERT

M. Eric ROUSSEL a été élu secrétaire de séance.

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que l'immeuble sis 12 Montée de Blainville, 28 500 Ecluzelles appartient au domaine privé communal,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien situé 12 Montée de Blainville, 28 500 Ecluzelles établie par le service des Domaines par courrier en date du 5 septembre 2022,

Considérant les rapports des diagnostics techniques immobiliers (constat amiante, installation électrique, diagnostic énergétique) en date du 13 juillet 2022,

Considérant les prix actuels du marché de l'immobilier sur la commune d'Ecluzelles évalués par les agents immobiliers,

Vu la délibération du 22 juin 2022 chargeant Madame le Maire de la vente de l'immeuble sis 12 Montée de Blainville, 28 500 Ecluzelles pour un montant de 120 000 €.

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents :

Article 1 : l'aliénation de l'immeuble sis 12 Montée de Blainville, 28 500 Ecluzelles (parcelle 136 A 0555);

Article 2 : s'accorde la possibilité de poursuivre la réalisation de la cession ;

Article 3 : autorise Madame le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Le Maire,
Christine RENAUX-MARÉCHAL

The image shows a handwritten signature in cursive, which appears to be 'Christine Renaux-Maréchal', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE D'ECLUZELLE' at the top and '28 500' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above. The seal is partially obscured by the signature.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801369-20220927-DEL-2022-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2022

Affichage : 29/09/2022

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans, dans un délai de deux mois.